

<b>JEU-CONCOURS</b> <b>Grand jeu Hasbro Disney Princesses - L'événement</b>
--

### **ARTICLE 1 : SOCIETES ORGANISATRICES**

The Walt Disney Company (France) S.A.S, ayant son siège social à 25 Quai Panhard et Levassor, 75013 Paris, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 401 253 463 et HASBRO FRANCE S.A.S, ayant son siège social à Savoie Technolac, 73370 Le Bourget du Lac, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry sous le numéro 746 220 623 (ci-après les « Sociétés Organisatrices ») organisent, du 1<sup>er</sup> mars au 10 avril 2016 2016 à 23h59 (ci-après la « Durée »), un jeu-concours intitulé « Grand jeu Hasbro Disney Princesses - L'événement » (ci-après le « Jeu »).

### **ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS**

Le Concours est ouvert à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine (Corse incluse), jouant en son nom, étant inscrite sur le site [www.disney.fr](http://www.disney.fr), à l'exclusion du personnel des Sociétés Organisatrices et de leurs filiales et des personnes ayant des liens de parenté avec ledit personnel, ainsi que du personnel de l'étude de la SCP J-L HAUGUEL & S. SCHAMBOURG, huissier de justice, 14 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris.

### **ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION**

#### **3.1 Participation**

- Pendant la Durée, le participant achète dans une des enseignes figurant en Annexe 1 (en boutique ou en ligne) un ou des produits estampillés HASBRO Disney Princesses (à l'exclusion des produits La Reine des Neiges) sans minimum d'achat.
- Pendant la Durée, le participant se rend sur la page du Jeu figurant à l'adresse suivante : [www.disney.fr/concours-princesses](http://www.disney.fr/concours-princesses)
- Le participant se connecte ou s'enregistre sur le site [www.disney.fr](http://www.disney.fr). La participation entraîne donc l'acceptation des conditions générales d'utilisation de [disney.fr](http://disney.fr) (accessibles par le lien suivant : <https://registration.disneyinternational.com/terms.htm?p=131&fullScreen=true&>), notamment en ce qui concerne la participation des mineurs et l'autorisation parentale.
- Le participant répond aux 2 questions suivantes afin de pouvoir participer au tirage au sort :
  - « *Quelle est votre Princesse Disney préférée ?* », sélectionne la princesse Disney et répond à la question suivante
  - « *Dans quelle enseigne avez-vous acheté votre produit Hasbro Disney Princesses ?* », sélectionne l'enseigne et clique sur « Participer »
- Le participant conserve sa preuve d'achat (ticket de caisse ou facture électronique) du ou des produits estampillés HASBRO Disney Princesses (à l'exclusion des produits La Reine des Neiges) jusqu'au 15 mai 2016 dans la mesure où cette preuve d'achat pourra être exigée en cas de gain.

Pour toute question, le participant est invité à envoyer un email à l'adresse suivante : [aide@disney.fr](mailto:aide@disney.fr).

#### **3.2 Tirage au sort**

Les participants ayant participé selon les modalités de l'article 3.1 seront sélectionnés en vue de 9 (neuf) tirages au sort, qui détermineront en tout 109 gagnants et qui auront lieu le 20 avril 2016.

Les 7 (sept) premiers tirages au sort s'effectueront par enseigne et détermineront les gagnants du 1<sup>er</sup> au 7<sup>e</sup> prix.

Le 8<sup>ème</sup> tirage au sort aura lieu parmi tous les participants et déterminera les gagnants du 8<sup>e</sup> au 9<sup>e</sup> prix.

Le 9<sup>ème</sup> tirage au sort aura lieu parmi tous les participants et déterminera 100 gagnants.

### 3.3 Nombre de participations par personne

Pendant toute la Durée du Jeu, plusieurs participations par personne seront possibles, dans la limite d'une participation par jour pendant la Durée, mais chacun des participants ne pourra gagner qu'un seul lot. Toutefois, les méthodes de participation automatiques au moyen d'un logiciel, d'un matériel, d'un automate ou de tout autre dispositif qui ne constitue pas une participation manuelle sont interdites. Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit d'effectuer toute vérification à cet égard.

### 3.4 Soumissions non prises en compte.

Ne seront pas prises en compte les soumissions :

- a) Réalisées après la fin de la Durée ;
- b) Soumises par un mineur. Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit d'effectuer toute vérification à cet égard ;
- c) Comportant des notifications d'identité ou d'adresses incomplètes, inexactes, usurpées ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement ;
- d) Réalisées sans qu'un achat de produits ait été réalisé par le participant ;
- e) Réalisées par des agents ou des tiers.

## **ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS**

Les tirages au sort seront assurés par les soins des Sociétés Organisatrices, le 20 avril 2016, selon des modalités déterminées unilatéralement par elles, aux fins de déterminer l'identité des 109 (cent neuf) gagnants parmi les participants ayant participé selon les modalités de l'article 3.1.

7 (sept) tirages au sort détermineront les 7 (sept) gagnants du 1<sup>er</sup> au 7<sup>ème</sup> prix :

-Pour les participants ayant répondu « Amazon » à la question « Dans quelle enseigne avez-vous acheté votre produit Hasbro Disney Princesses ? », un tirage au sort désignera un gagnant.

-Pour les participants ayant répondu « Cdiscount » à la question « Dans quelle enseigne avez-vous acheté votre produit Hasbro Disney Princesses ? », un tirage au sort désignera un gagnant.

- Pour les participants ayant répondu « Jouéclub » à la question « Dans quelle enseigne avez-vous acheté votre produit Hasbro Disney Princesses ? », un tirage au sort désignera un gagnant.

-Pour les participants ayant répondu « King Jouet » à la question « Dans quelle enseigne avez-vous acheté votre produit Hasbro Disney Princesses ? », un tirage au sort désignera un gagnant.

-Pour les participants ayant répondu « La Grande Récré » à la question « Dans quelle enseigne avez-vous acheté votre produit Hasbro Disney Princesses ? », un tirage au sort désignera un gagnant.

-Pour les participants ayant répondu « Picwic » à la question « Dans quelle enseigne avez-vous acheté votre produit Hasbro Disney Princesses ? », un tirage au sort désignera un gagnant.

-Pour les participants ayant répondu « TOYS R US » à la question « Dans quelle enseigne avez-vous acheté votre produit Hasbro Disney Princesses ? », un tirage au sort désignera un gagnant.

Pour les prix des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> rangs, un 8<sup>e</sup> tirage au sort aura lieu parmi tous les participants pour déterminer les 2 (deux) gagnants.

Pour les prix du rang 10 à 109, un 9<sup>e</sup> tirage au sort aura lieu parmi tous les participants pour déterminer les 100 gagnants.

Le résultat du tirage au sort sera sans appel. Les Sociétés Organisatrices trancheront souverainement, et dans le respect des lois, toute question d'application et/ou d'interprétation du présent règlement ainsi que toute question non réglée par celui-ci et qui viendrait à se poser à l'occasion du présent Jeu.

Les Sociétés Organisatrices pourront utiliser le nom, l'âge et la ville du ou des gagnants à des fins d'annonce des gagnants du Jeu sur le site [www.disney.fr](http://www.disney.fr) ou tout autre site Disney ou Hasbro, les chaînes Disney Channel, Disney Junior, Disney XD ou toute autre chaîne du groupe Disney, et/ou sur les réseaux sociaux des Sociétés Organisatrices.

## **ARTICLE 5 : LES DOTATIONS**

Les dotations mises en jeu sont :

- Du 1<sup>er</sup> au 9<sup>ème</sup> gagnant : un séjour du 16 au 18 septembre 2016 d'une valeur de 7.330 € (sept mille trois cent trente euros) environ pour 4 personnes (dont une personne majeure) comprenant :
  - Le transport aller-retour entre la gare ou l'aéroport le plus proche du domicile du gagnant et Disneyland® Paris ;
  - 4 entrées pour les 2 Parcs Disney® pendant 3 jours,
  - 2 nuits à l'Hotel Disney's Sequoia Lodge (hôtel 3 clefs) dans une chambre standard® (2 lits double) ;
  - la pension complète (2 petits déjeuners, 3 déjeuners et 2 dîners) ; et
  - une invitation à une soirée de gala.

Le séjour ne comprend pas le transport aller-retour entre le domicile du gagnant à la gare/aéroport le plus proche du domicile du gagnant, les repas non mentionnés, les assurances les dépenses personnelles et toute autre frais non mentionnés ci-dessus.

Le gagnant devra impérativement être disponible du 16 au 18 septembre 2016.

- Du 10<sup>ème</sup> au 109<sup>ème</sup> gagnant : une poupée poussière d'étoiles Hasbro Disney Princesses d'une valeur de 18 € (dix-huit euros) environ

À la suite des 8 (huit) tirages au sort décrits à l'article 4 ci-dessus, les gagnants des 1<sup>er</sup> au 9<sup>ème</sup> prix seront contactés par l'une des Sociétés Organisatrices par e-mail ou par téléphone dans les 3 jours. Ils auront alors huit jours pour se manifester, aux coordonnées qui leur ont été communiquées dans le message vocal ou l'e-mail. En l'absence de réponse de leur part dans ce délai, les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de redistribuer leur gain.

À la suite du tirage au sort décrit à l'article 4 ci-dessus, les dotations seront envoyées aux gagnants du lot du 10<sup>ème</sup> prix au 109<sup>ème</sup> prix sous un délai de 5 semaines environ.

**Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de contacter les gagnants pour vérifier l'existence de la preuve d'achat ayant permis de participer à ce Jeu. Si le participant est dans**

**l'impossibilité de produire une preuve d'achat conforme à l'article 3.1 dans le délai demandé, les Sociétés Organisatrices redistribueront la dotation.**

Les dotations attribuées ne pourront faire l'objet d'aucune contestation de la part des gagnants. Elles sont incessibles, intransmissibles et ne peuvent être vendues. Elles ne pourront faire l'objet de la part des Sociétés Organisatrices d'aucun échange ni d'aucune remise en nature ou en numéraire. Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de remplacer l'une des dotations attribuées par une dotation de valeur équivalente en cas de rupture même momentanée de prestation.

De plus, aucune réclamation ne saurait être formulée dans l'hypothèse où un gagnant n'aurait pas reçu sa dotation ou un email ou appel de la part de la part des Sociétés Organisatrices, du fait que les coordonnées communiquées lors de son inscription sur [www.disney.fr](http://www.disney.fr) seraient erronées ou imprécises.

Enfin, les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de remplacer chaque dotation, en tout ou partie, par un autre lot de valeur équivalente, en cas de rupture même momentanée de prestation.

A toutes fins utiles, il est précisé qu'en aucune façon, les Participants qui n'auront pas été tirés au sort n'en seront informés par email ni par quelque autre moyen que ce soit.

**ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Chaque participant accepte le fait que s'il gagne, les Sociétés Organisatrices se réservent le droit, sans contrepartie financière, d'utiliser son nom, âge et ville à des fins d'annonce des gagnants de ce Jeu.

Les données personnelles des participants seront exclusivement utilisées aux fins d'inscription sur le site [www.disney.fr](http://www.disney.fr), pour la gestion, l'attribution et la remise des dotations, et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants auxquels les Sociétés Organisatrices feraient éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du Jeu.

Ces données ne pourront être utilisées à des fins de marketing (y compris de la part de nos sociétés partenaires sélectionnées avec soin) qu'à la condition expresse que le participant majeur, le cas échéant, ait indiqué son accord lors de son inscription sur [www.disney.fr](http://www.disney.fr). Les participants mineurs ne sont concernés par cette disposition.

Chaque participant dispose d'un droit gratuit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande écrite sur papier libre à The Walt Disney Company Limited, 3 Queen Caroline Street, London W6 9PE, Royaume-Uni, seule destinataire de ces informations.

**ARTICLE 7 : LIMITE DE RESPONSABILITE**

7.1 Force Majeure. La responsabilité des Sociétés Organisatrices ne saurait par ailleurs être encourue si, pour un cas de Force Majeure, le présent Jeu devait être modifié, reporté, prolongé, écourté ou annulé.

7.2 Report du Jeu. Les Sociétés Organisatrices se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la Durée et de reporter toute date annoncée.

7.3 Limitation relative à la fonctionnalité d'Internet. Les Sociétés Organisatrices et/ou leurs éventuels prestataires s'engagent à maintenir son site dans un état de fonctionnement normal, et ce 24 heures sur 24.

Toutefois, la participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, les Sociétés Organisatrices ne sauraient en aucune circonstance être tenue pour responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet,
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu,
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- du fonctionnement de tout logiciel,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site disney.fr et la participation des participants au Jeu se font sous leur entière responsabilité.

7.4 Limitation relative à la jouissance des dotations. Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenue responsable d'un quelconque incident et/ou accident qui pourrait intervenir pendant la jouissance des dotations attribuées et/ou du fait de leur utilisation impropre par les gagnants.

Il est précisé à toutes fins que les Sociétés Organisatrices ne fourniront aucune prestation ni garantie liées à l'utilisation des dotations, ceux-ci consistant uniquement en la remise des dotations prévues pour le Jeu.

## **ARTICLE 8 : AVENANTS AU REGLEMENT**

Des avenants au présent règlement pourront être déposés entre les mains de l'huissier de justice ayant procédé à l'enregistrement du présent règlement et seront immédiatement mis en ligne.

## **ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT / DEPOT**

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé auprès de l'étude de la SCP J-L HAUGUEL & S. SCHAMBOURG, huissiers de justice, 14 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé à ce Jeu ou tenté de le faire. Elle ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

En cas de manquement de la part d'un participant, les Sociétés Organisatrices se réservent la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer une quelconque compensation.

#### **ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE**

Le présent règlement est exclusivement soumis à la loi française. En cas d'action en justice, et seulement après avoir tenté de résoudre tout différend à l'amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents.

#### **Annexe 1** **Liste des enseignes**

Amazon  
Cdiscount  
Jouéclub  
King Jouet  
La Grande Récré  
Picwic  
TOYS R US